

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26343720

Déposé
06-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0792385179

Nom(en entier) : **DATA WIZARDS SOLUTIONS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue Arnaud Fraiteur 15/23
1050 Ixelles**Objet de l'acte :** ASSEMBLEE GENERALE, DIVERS, ANNEE COMPTABLE

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « **DATA WIZARDS SOLUTION** », ayant son siège à Ixelles (1050 Bruxelles), avenue Arnaud Fraiteur 15/23, clôturé par le notaire Jean Botermans, à Braine-l'Alleud, le 26 juin 2026, en cours d'enregistrement, que ladite assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

« PREMIÈRE RÉOLUTION - Modification de l'exercice social

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social qui commence actuellement le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année pour le faire commencer le premier juillet de chaque année et se terminer le trente juin de chaque année. L'assemblée générale décide en conséquence de remplacer la première phrase de l'**article 20** des statuts, comme suit :

« *L'exercice social commence le **premier juillet** et se termine le **trente juin** de chaque année* ».

DEUXIÈME RÉOLUTION – Modification de la date de l'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle – qui est actuellement fixée le quatrième jeudi du mois de juin à 19 heures – en la fixant dorénavant le troisième jeudi du mois décembre de chaque année à 19 heures.

L'assemblée générale décide en conséquence de remplacer la première phrase du texte de l'**article 15** des statuts, par :

« *Il est tenu chaque année, au siège, une assemblée générale ordinaire le troisième jeudi du mois décembre à 19 heures.* ».

TROISIÈME RÉOLUTION - Disposition transitoire pour l'exercice en cours

L'assemblée générale constate que l'exercice social en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 2026 – et qui se serait clôturé le 31 décembre 2026 – sera clôturé le 30 juin 2026. En conséquence, l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes annuels clôturés le 30 juin 2026 aura lieu le jeudi 17 décembre 2026 à 19 heures.

QUATRIÈME RÉOLUTION - Constatation de la démission d'administrateurs et de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale requiert le notaire soussigné d'acter qu'aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2026, l'assemblée a pris acte de la démission des sociétés « OMEGA MANAGEMENT » (RPM 0783.947.961) et « J DENIS MANAGEMENT » (RPM 0783.951.327), de leur poste d'administrateurs.

Aux termes de la même assemblée générale extraordinaire, Monsieur Gregory COSMAN, prénommé, a été nommé administrateur pour une durée de 6 ans.

VOTES

Mises aux votes, toutes les résolutions qui précèdent ont été adoptées séparément et successivement à l'unanimité.»

Pour extrait analytique conforme,
Notaire Jean Botermans
Avenue Léon Jourez, 39

Volet B - suite

1420 Braine-l'Alleud
Tél. : 02/384.87.65
Email : jean.botermans@notaire.be

Dépôt simultané: expédition conforme de l'acte, statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").